Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 36 (1907)

Heft: 7

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. J. Dessibourg, Directeur de l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. R. Chassot, 8, rue Grimoux, à Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

SOMMAIRE: — Echos de la Presse. — Remarques méthodologiques sur différentes questions de l'arithmétique. — Le Temple de Jérusalem (suite et fin). — La méthode directe. — Gymnastique scolaire. — Le Jiou-Jitsou. — Chronique scolaire.

ÉCHOS DE LA PRESSE

M. Philippon, inspecteur d'enseignement primaire, a publié dans le *Manuel général* deux articles sur « l'Inspection médicale obligatoire des écoles ». — Dans l'étude de cette question qui préoccupe actuellement les autorités de tous les pays, l'auteur estime que la surveillance hygiénique des locaux et du mobilier scolaires; l'indication des mesures prophylactiques relatives aux maladies transmissibles; l'examen sanitaire des élèves et des maîtres, sont les trois parties de la tâche du médecin des écoles, qui doit d'ailleurs, à ce triple point de vue, se proposer constamment de faire ou de compléter l'éducation sanitaire du maître et des élèves, et par les élèves celle de leurs familles. En ce qui

concerne la surveillance hygiénique des locaux et du mobilier scolaires, il serait temps que l'homme de l'art vînt enfin confirmer officiellement, avec une autorité que personne ne songerait à récuser et partant avec plus d'efficacité que l'inspecteur primaire, les observations faites par ce dernier sur les défectuosités hygiéniques qui sautent aux yeux dans la plupart de nos écoles. La surveillance sanitaire des élèves et des maîtres est peut-être la partie la plus importante et la plus délicate de la tâche du médecin des écoles. Il devrait procéder à l'examen médical d'entrée de tous les élèves nouvellement inscrits pour interdire rigoureusement l'entrée de l'école aux enfants atteints de maladies transmissibles.

Le docteur ferait :

- 1º Une visite trimestrielle dans les écoles rurales;
- 2º Une visite bimestrielle obligatoire dans les écoles d'agglomérations de 5000 à 30000 âmes;
- 3º Une visite mensuelle obligatoire pour les agglomérations de plus de 30 000 âmes;
- 4º En temps d'épidémie, visites supplémentaires aussi nombreuses que le comporterait la situation.



Du Bulletin départemental des Basses-Alpes :

L'enseignement de l'arithmétique est encore trop mécanique : il faudrait s'adresser davantage au raisonnement et surtout pratiquer davantage le calcul mental. Bien souvent, l'enseignement de l'arithmétique à l'école primaire semble n'avoir pas d'autre objet que de mettre l'écolier en état d'appliquer un certain nombre de règles qu'il ne comprend pas, mais auxquelles il croit, comme à un dogme mathématique, parce que la vérité lui en est affirmée par un homme qui lui est supérieur et en qui il a entière confiance. Il nous faut donc changer de méthode et adopter résolument une forme de calcul qui donne pleinement satisfaction à l'esprit. Ce nouveau mode n'est autre que le calcul mental.

Le calcul mental est le culte primitif, naturel, celui qui permet, même à des ignorants, de résoudre parfois des opérations assez difficiles. L'enfant saisit d'intuition son mécanisme et ses principes, ses solutions simples et dépourvues d'artifices qui le conduisent tout naturellement au résultat cherché et qui sont de plus un acheminement vers le calcul écrit.